



**SEANCE D'INFORMATION DU CONSEIL DE SECURITE
SUR LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**DECLARATION DE
S.E.M. ALCIDE DJEDJE,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

New York, le 23 mai 2018

A vérifier au prononcé

Madame la Présidente,

Ma délégation remercie la Pologne pour l'organisation de cette séance d'information sur l'évolution du processus d'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel.

Je félicite pour la qualité de leurs exposés :

- Madame Bintou KEITA, Sous-Secrétaire général aux Opérations de maintien de la paix;
- Monsieur Maman SIDIKOU, Secrétaire permanent du G5-Sahel;
- S.E. Mme Fatima Kyari MOHAMMED, Observateur permanent de l'Union Africaine auprès des Nations Unies; et
- Monsieur Joao Vale de ALMEIDA, Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès des Nations Unies.

Madame la Présidente,

Le Rapport du Secrétaire général nous permet de noter les progrès accomplis dans l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5. Il nous offre également l'occasion de faire l'état des multiples défis qui persistent, notamment en ce qui concerne la mobilisation de l'assistance internationale, la mise en œuvre de l'Accord technique et du Cadre de Conformité sur le respect des Droits de l'Homme, adopté par les pays du G5-Sahel.

En dépit de ces difficultés, l'unité d'action du Conseil et l'engagement constant des acteurs étatiques et institutionnels ont permis une mise en œuvre concertée des recommandations de la Résolutions 2391 (2017), relative au soutien logistique et opérationnel de la MINUSMA à la Force Conjointe.

La Côte d'Ivoire encourage tous les acteurs concernés, en particulier les États du G5 Sahel à poursuivre leurs efforts en vue de la maturation de la Force Conjointe, qui illustre la volonté des pays africains de s'approprier leur sécurité collective.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire fait siennes les préoccupations exprimées par le Secrétaire Général quant à la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel et les difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5-Sahel.

En effet, les progrès attendus dans la montée en puissance de la Force Conjointe, initialement programmée pour atteindre sa pleine capacité opérationnelle en mars 2018, restent à ce jour, selon le Rapport, en deçà des attentes de la Communauté internationale.

La Côte d'Ivoire souscrit donc à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États du G5 Sahel à intensifier le dialogue avec les partenaires internationaux, afin de renforcer et de mieux coordonner les soutiens multiformes à l'opérationnalisation de la Force Conjointe. Les capacités de déploiement rapide et la bonne connaissance de l'environnement socio-

culturel constituant des avantages comparatifs dans la lutte contre l'expansion du terrorisme et la criminalité transfrontalière dans le Sahel.

Madame la Présidente,

L'appui logistique et opérationnel de la MINUSMA à la Force Conjointe, tel que défini par la Résolution 2391 (2017), constitue un bon exemple de coopération entre une Opération des Nations Unies et une Opération africaine de paix.

La Côte d'Ivoire se réjouit donc de la signature de l'Accord technique entre l'ONU, l'Union Européenne et les pays du G5 Sahel, et souhaite que les promesses de financement se matérialisent afin d'impulser le processus d'opérationnalisation de la Force Conjointe.

Elle salue également l'adoption, par les États du G5-Sahel, d'un Cadre de conformité visant à garantir le respect scrupuleux des droits de l'homme par la Force Conjointe, dont le succès des opérations militaires reposera sur l'indispensable adhésion et la coopération des communautés locales.

La mise en œuvre de ce Cadre de conformité nécessite une sensibilisation particulière des composantes militaires de la Force Conjointe au respect des droits humains fondamentaux et la prise de sanctions exemplaires contre les auteurs de violations des droits de l'homme.

Par ailleurs, quand bien même elle atteindrait sa pleine capacité opérationnelle, l'efficacité de la Force Conjointe restera tributaire des efforts actuels visant à stabiliser l'environnement politique régional.

La Force Conjointe doit donc être une composante d'un projet politique qui va au-delà de l'approche sécuritaire pour une résolution durable des crises actuelles dans la région du Sahel.

Dans le même esprit, ma délégation exhorte à la recherche d'une solution politique à la crise malienne, à travers la mise en œuvre sans délai, par toutes les parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation, signé à Alger, en 2015.

La Côte d'Ivoire réitère donc son appel aux acteurs de la crise malienne afin qu'ils traduisent en actes concrets, les engagements pris dans le cadre de l'Accord d'Alger.

Le succès de cet Accord constitue la clé de voûte pour le rétablissement de la paix et de la stabilité durables dans le Sahel.

Madame la Présidente,

Les réponses sécuritaires apportées par la Force Conjointe doivent également être soutenues par des stratégies visant à éradiquer les facteurs de vulnérabilités régionales, et à améliorer la résilience des États et des populations locales aux crises.

Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté et le chômage, et de l'accès des populations aux services sociaux de base tels que l'éducation et la santé.

Mon pays salue à cet effet, le lancement en juillet 2017, de « *l'Alliance pour le Sahel* », qui est un mécanisme de renforcement de la coordination entre les donateurs, pour des projets à impact rapide sur les populations des zones les plus vulnérables.

Il importe de veiller à la nécessaire complémentarité entre les initiatives portées par l'Alliance pour le Sahel et le « Programme d'Investissements Prioritaires ». Mieux coordonnés, ces deux programmes permettront de contribuer à réduire la pauvreté.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire apprécie les appuis financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux en faveur de la Force Conjointe.

Toutefois, mon pays reste préoccupé par la viabilité financière à long terme de la Force Conjointe, au regard de l'ampleur des besoins exprimés et des retards constatés dans la mise à disposition de fonds promis.

Mon pays estime par ailleurs, qu'en plus de financements durables, il est important de veiller à une bonne coordination de la Force Conjointe avec les initiatives régionales en matière de sécurité, en vue d'une meilleure gestion des ressources.

Madame la Présidente,

Les conséquences de l'insécurité et de l'instabilité, exacerbées par les agissements des nombreux groupes armés djihadistes et réseaux criminels transfrontaliers, vont bien au-delà des frontières du Sahel.

Elles constituent aujourd'hui, un enjeu important pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, qui nous interpelle sur l'urgence de formuler des réponses coordonnées et pérennes, afin d'apporter la stabilité et le développement aux populations locales.

La Côte d'Ivoire exhorte toutes les parties prenantes, notamment les Nations Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine et les États du G5 Sahel, à poursuivre leur coopération afin de porter la Force Conjointe à un niveau d'opérationnalisation qui lui permette de relever les défis sécuritaires dans le Sahel.

Je vous remercie.